

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Etai</u> ent présents :
En exercice : 48	Amfreville les Champs M. Cordier,
	Bacqueville M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons
	Bosquentin Mme Fouquet,
	Bourg Beaudouin M. Halot,
Présents : 37	Charleval Mme Héquet, MM. Calais, Emo,
Votants : 48	Douville/Andelle M. Cramer
	Fleury-la-Forêt M. Godebout,
	Fleury sur Andelle MM. Vieillard.R, Gavelle
	Flipou M. Cousin
	Houville-en-Vexin M. Lebreton,
	Le Tronquay
Date de convocation :	Les Hogues Mme Bachelet,
Le : 28 juin 2024	Letteguives
	Lilly Mme Lancien,
	Lisors M. Herbin,
	Lorleau
	Lyons-la-Forêt
	Ménesqueville M. Cahagne,
	Perriers/Andelle Mme Dupart, MM. Defrance, Duval, Mutel,
	Perruel
	Pont Saint Pierre Mme Lavigne, M. Hébert
	Radepont M. Minier
	Renneville M. Vieillard G.,
	Romilly/Andelle Mmes Simon, Jullien, MM. Chivot, Romet, Dulondel,
	Rosay-sur-Lieure M. Béharel
	Touffreville Mme Malhaire,
	Val d'Orger MM. Blavette, Bonneau,
	Vandrimare MM. Bézirard, Dechoz,
	Vascoeuil M. Moëns.

Pouvoirs : M. Pillet à M. Godebout, Mme Dalissier à M. Calais, Mme Damois à M. Vieillard R, M. Ziélski à M. Gavelle, Mme Marteau à M. Moëns, Mme Grégoire à M. Halot, Mme Grouchy à Mme Lancien , M. Baldari à M. Emo, M. Quéné à M. Minier, Mme Le Tourneur à Mme Simon, M. Vieux à M. Romet.

Administration générale : Contrat d'objectifs territorial : autorisation d'engagement

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Lyons Andelle ;

Vu l'avis des membres de la commission finances et affaires générales en date du 24 juin 2024 ;

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable afin d'accélérer la transition écologique et énergétique.

Dans ce cadre, l'agence soutient les acteurs engagés ou souhaitant s'engager au travers de ses différentes missions : financement, accompagnement, expertise, etc.

Pour aider les collectivités territoriales jouant un rôle majeur dans la mise en place de politiques d'accompagnement renforcé à destination des intercommunalités : le Contrat d'Objectifs Territorial (COT), conclu pour une durée de 4 ans.

Cette contractualisation a pour but d'accélérer la mise en place de politiques de transition écologique et énergétique déjà initiées (PLUi, PCAET, stratégie touristique, gestion des déchets, mobilités, énergies renouvelables, éclairage public, économie circulaire, etc.).

Cet accompagnement se déroule en deux étapes :

- Un diagnostic basé sur trois référentiels : air-climat-énergie, économie circulaire et sobriété, permettant d'analyser à l'instant T l'état d'avancement des politiques menées par la collectivité. Suite à ce diagnostic, la collectivité et l'ADEME fixent un objectif de performance par référentiel et élaborent un plan d'actions pour y répondre.
- Une phase opérationnelle où la collectivité met en place le programme d'actions et le complète dans une démarche d'amélioration continue pour faire progresser ses politiques de transition écologique et énergétique.

Pour y parvenir, l'ADEME apporte son soutien financier via :

- une subvention forfaitaire de 75 000 €, dès la première année, permettant le recrutement d'un chargé de mission pour réaliser l'état des lieux des politiques menées et initier des actions d'animation, de communication, de formation et de mobilisation ;
- une aide variable d'un montant maximal de 275 000 € attribuée en fonction de la progression dans les référentiels air-climat-énergie, économie circulaire et sobriété.

Ainsi, ce contrat d'objectifs est un accélérateur pour mener à bien les démarches de transition déjà engagées ou à venir. A ce jour, douze COT ont déjà été engagés en Normandie.

Compte-tenu du dynamisme de la Communauté de communes Lyons Andelle et de son engagement dans des démarches structurantes, l'Etat et l'ADEME l'ont sélectionnée pour signer un Contrat d'Objectifs Territorial pour l'année 2024 ainsi que la Communauté de communes du Vexin Normand et Prébocage Intercom.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- approuve l'engagement de la Communauté de communes Lyons Andelle dans la signature d'un Contrat d'Objectifs Territorial.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Jean-Luc ROMET
27380 CHARLEVAL

Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.